Ville de SAINT-MARTIN LEZ-TATINGHEM

Fiche d'informations pour facturation

Session Automne 2026

NOM, Prénom et adresse de facturation :

Courriel : ----------

☐ Souhaite une facture acquittée

☐ Attestation de quotient familial (Si le quotient familial est de 1000 et plus, il n'est pas nécessaire de joindre le document)

Quotient familial :

☐ Aide au temps libres

☐ Aide du CCAS

☐ Communes associées

☐ Scolarisé dans la commune

PRESTATIONS	1er ENFANT		2ème ENFANT		3ème ENFANT		TOTAL PAR SEMAINE
NOM PRÉNOM	---------- ----------		---------- ----------		---------- ----------		
AGE DE L'ENFANT (entourer)	3/5 ans ; 6/7 ans ; 8/9 ans ; 10/11 ans ; 12/13 ans		3/5 ans ; 6/7 ans ; 8/9 ans ; 10/11 ans ; 12/13 ans		3/5 ans ; 6/7 ans ; 8/9 ans ; 10/11 ans ; 12/13 ans		
INSCRIPTION SEMAINE du 19 au 23 octobre	M AM J	€	M AM J	€	M AM J	€	€
INSCRIPTION SEMAINE du 26 au 30 octobre	M AM J	€	M AM J	€	M AM J	€	€
TOTAL PAR ENFANT							

M : Pour une inscription le matin (les enfants âgés de 3 à 5 ans)
AM : Pour une inscription l'après-midi (à partir de 6 ans)
J : Pour une inscription en journée avec cantine

TOTAL	**€**
ACOMPTE	**€**
RESTE A PAYER	**€**

☐ En numéraire (dans la limite de 300 €)
☐ Par chèque vacances (en cours de validité)
☐ Par chèque (à l'ordre du Trésor Public)

La Commune de Saint-Martin-lez-Tatinghem traite vos données dans le cadre de la facturation à la suite des inscriptions des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM). Ce traitement repose sur une mission d'intérêt public. Les données sont traitées uniquement par la responsable de la facturation des ACM. Elles sont conservées durant 10 ans. Passé ce délai, elles seront détruites. Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez des droits d'accès, de rectification, d'effacement de vos données, ou encore de limitation de leurs traitements. Vous pouvez également vous opposer au traitement des données vous concernant en raison d'un motif légitime et si une aucune obligation légale ne s'y oppose. Pour exercer vos droits, vous pouvez suivre le Lien vers Démarches Simplifiées, ex : https://www.demarches-simplifiees.fr. Vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr) si vous le jugez utile. Pour tout renseignement sur la protection de vos données, contactez le service RGPD en mairie.